

# Centre Interlines des Guyards

## CONVENTION DE FORMATION CCA THEORIQUE

(Merci de remplir ce document numériquement avant impression)

Entre les soussignés :

Le Centre Interlines des Guyards,

Et,

Civilité :  Madame  Monsieur

Nom de famille : \_\_\_\_\_

Nom d'usage : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_

Ville de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphones : (mobile) \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ (autre) \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

**OBLIGATOIRE :  
JOINDRE PHOTO**



Lieu de formation partie théorique souhaité :  Athis-Mons (91 200)  Paris

La formation pratique se déroule obligatoirement sur Athis-Mons.

Date de formation partie théorique souhaitée : du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ au \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

### Article 1 : objet de la convention

Le Centre Interlines des Guyards s'engage à organiser la formation :  
préparation aux examens théorique et pratique en vue d'obtenir le « Cabin Crew Attestation (CCA) »  
dispensée sur 148 h de formation découpée en 2 parties :

- Partie théorique : 105 h, soit 15 jours ouvrés sur 3 semaines consécutives, puis 1 à 2 mois après réussite à l'examen théorique,
- Partie pratique : 43 h sur 6 jours de formation

L'élève s'engage à suivre la formation objet du présent contrat et à en respecter les clauses.

### Article 2 : organisation de la formation

- La direction se réserve le droit de modifier à tout moment l'organisation de la formation.
- Durant le stage, les élèves sont soumis à la réglementation générale en vigueur en matière de sécurité et de discipline dans les locaux accueillant la formation.
- Le règlement intérieur est à joindre au dossier d'inscription signé par l'élève qui en conservera une copie.

### Article 3 : tarif et modalités de règlement

- **Tarif**
  - Formation CCA : **1 700 €** (théorie : 1 100 € – pratique : 600 €)
  - Frais d'examen du centre partie pratique : 190 €
  - Redevance de la DGAC pour les examens théorique et pratique : 350 € (exonération pour les personnes inscrites au pôle emploi)
  
- **Modalités de règlement de la formation partie théorique :**
  - 1 100 € hors redevance d'examen de la DSAC de 70 € (se référer au formulaire de candidature à l'examen théorique du CCA de la DSAC)
  - Joindre 2 chèques à l'ordre du centre des Guyards à la signature de la présente convention :
    - 1<sup>er</sup> chèque d'acompte de 300 € encaissé 15 jours avant l'entrée en formation
    - 2<sup>ème</sup> chèque de 800 € encaissé 2<sup>ème</sup> semaine de la formation
  
- **Modalités de règlement de la formation partie pratique et frais d'examen du centre :**
  - 790 € hors redevance d'examen de la DGAC de 280 €
  - L'inscription ainsi que les modalités de règlement vous seront communiquées en fin de formation théorique.
  - L'encaissement de la formation pratique ne sera effectif qu'en fin de formation de la partie pratique.
  - Seuls les frais d'examen du centre seront encaissés à titre d'acompte une semaine avant le début de la formation.

### Article 4 : annulation, désistement, exclusion

En cas de désistement de l'élève après le dépôt officiel des dossiers auprès de la DSAC (soit 15 jours avant le début de formation) :

- l'acompte de 300 € qui sera alors encaissé restera acquis au Centre Interlines des Guyards
- l'élève ne pourra prétendre à aucun remboursement
- un report est possible sur la formation suivante

L'élève sera exclu de la formation, et ne pourra prétendre à aucun remboursement :

- en cas d'absence durant la formation ou de retards importants et récurrents
- en cas de non-respect du règlement intérieur

Je soussigné(e) Nom + Prénom(s): \_\_\_\_\_ ,

déclare avoir pris connaissance et accepté toutes les dispositions (cocher les 2 cases) :

- des termes de la présente convention       du règlement intérieur joint à la présente convention

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_\_      Signature de l'élève :

Je joins à la présente convention :

- le formulaire de candidature à l'examen théorique du CCA de la DSAC
- la photocopie de ma Carte Nationale d'Identité (recto/verso) ou de mon Passeport
- le règlement de la redevance d'examen de la DSAC, en fonction de mon cas :
  - je ne suis pas inscrit en tant que demandeur d'emploi :
    - 70 € qui seront à régler ultérieurement sur le site Internet de la DSAC dès lors que nous aurons enregistré votre inscription
  - je suis inscrit en tant que demandeur d'emploi :
    - l'historique de demandeur d'emploi à demander auprès de votre agence Pôle Emploi (voir exemples de documents acceptés sur notre site Internet)
- un chèque d'acompte de 300 € et un chèque de 800 €, à l'ordre du Centre des Guyards
- l'attestation de natation
- le règlement intérieur paraphé et signé et dont je conserve une copie